



Retrait des réserves du Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a retiré sa déclaration de réserve à l'égard de l'application des Règles uniformes concernant le contrat d'utilisation de l'infrastructure en trafic international (RU CUI – Appendice E de la COTIF).

Le 25 juillet 2017, le Royaume-Uni a déposé son instrument de retrait de réserve auprès du Secrétaire général de l'OTIF. Le retrait prend effet le 28 juillet 2017.

C'est en juin 2006 que le Royaume-Uni avait déclaré ne pas appliquer notamment les RU CUI. Désormais, la réglementation de l'OTIF s'applique de manière cohérente pour l'ensemble des États membres.

Le Secrétariat se félicite de ce retrait qui homogénéise davantage l'application des règles uniformes de la COTIF.